

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 mars 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des
		Titulaires	Suppléants	statuts modifiés)
1017	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 mars 2020 à 9 h 30** à BLAINVILLE-SUR-MER, salle de réunion du Centre expérimental du SMEL.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
- M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
- M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
- M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin

- M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
- M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme HEDOUIN)
- M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
- M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
- M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT ABSENTS

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville

M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Délibération n° 1017 Comité SMEL : 5 MARS 2020

page 2/2

Création d'une association de structuration d'une filière algues en Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport transmis au préalable et argumenté en séance,

Vu les résultats du programme SNOTRA présentés lors de la journée de restitution du 4 décembre 2019 et les perspectives s'orientant vers la valorisation des algues passant par l'exploitation, le ramassage jusqu'à la commercialisation ;

Vu l'intérêt de fédérer tous les acteurs normands intéressés par l'exploitation des algues, du ramassage à la commercialisation, émis par :,

- le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie,
- le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord,
- la société ALGAIA
- le SMEL

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

RECU LE

1 7. MAR 202 (

PREFECTURE DE LA MANCHE

 autorise le Président à signer tous documents inhérents à la création d'une association de structuration d'une filière algues en Normandie, étant précisé que l'adhésion du SMEL à cette future association sera soumise à une délibération ultérieure du comité syndical.

Pour extrait conforme,

Le président de SME

Patrice PLLE